

RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES NIVEAUX D'ADMINISTRATION

La responsabilité de la fourniture des biens et services publics et de la redistribution des revenus est répartie entre différents niveaux d'administration. Dans certains pays, les administrations locales et régionales jouent un rôle plus important dans la fourniture des services, notamment dans la fourniture de logements sociaux ou la gestion des établissements scolaires. Les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques par niveau et par fonction peuvent offrir une indication de la mesure dans laquelle les principales activités des administrations publiques sont décentralisées et déléguées à des niveaux d'administration infranationaux.

Définition

Les données sont fondées sur le Système de comptabilité nationale 1993 de sorte que tous les pays utilisent un ensemble commun de définitions.

Le secteur des administrations publiques regroupe l'administration centrale, les administrations d'États fédérés et les administrations locales ainsi que les administrations de sécurité sociale rattachées à ces entités. Les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration excluent les transferts entre niveaux d'administration et donnent donc une indication approximative de la responsabilité globale incombant à chaque niveau d'administration en ce qui concerne la fourniture de biens et de services. Pour ce qui est du niveau central, les données relatives aux dépenses sont présentées ici selon la classification des fonctions des administrations

publiques. Les données relatives aux dépenses des administrations par fonction tiennent compte des transferts entre les différents niveaux d'administration.

Comparabilité

Pour l'Australie, la Turquie et le Japon, les données relatives à la répartition des dépenses des administrations publiques entre les niveaux d'administration tiennent compte des transferts entre les niveaux d'administration. La catégorie des administrations d'États fédérés ne concerne que neuf pays membres de l'OCDE organisés en États fédéraux : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, l'Espagne, les États-Unis, le Mexique (considéré ici de facto comme un État fédéré dans les données sur les comptes nationaux) et la Suisse. Pour les États-Unis, l'administration locale est intégrée dans l'administration de l'État fédéré.

Les administrations de sécurité sociale sont intégrées dans l'administration centrale aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et au Royaume-Uni. L'Australie ne dispose pas de régimes publics d'assurance sociale ; les données relatives à l'administration centrale renvoient à des données concernant le Commonwealth et des données concernant plusieurs États. Les données relatives à l'Australie, la Corée, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande concernent 2009 plutôt que 2010. Les données sur le Mexique portent sur 2003 plutôt que sur 2001. La moyenne de l'OCDE ne tient pas compte du Chili, du Japon et de la Turquie (ni de l'Australie et du Mexique pour ce qui est des dépenses de l'administration centrale par fonction). Les données relatives aux dépenses de l'administration centrale par fonction concernant le Canada et la Nouvelle-Zélande se rapportent respectivement à 2006 et 2005.

En bref

En 2010, dans les pays de l'OCDE, 46 % des dépenses des administrations publiques étaient le fait de l'administration centrale. Les administrations infranationales (administrations d'États fédérés et administrations locales) assuraient 32 % de ces dépenses et les administrations de sécurité sociale finançaient le solde. Cependant, le degré de décentralisation budgétaire varie considérablement d'un pays à l'autre. En Nouvelle-Zélande par exemple (qui est un État unitaire), près de 90 % du montant total des dépenses sont imputables à l'administration centrale. En revanche, cette dernière assure moins de 15 % des dépenses totales en Suisse, État fédéral où les administrations régionales et locales jouent un rôle beaucoup plus important dans le financement des biens et des services dont elles assument la fourniture.

En général, les administrations centrales consacrent à la protection sociale (notamment aux retraites et aux indemnités de chômage), aux services publics généraux (notamment au financement des organes exécutifs et législatifs et aux transactions sur la dette publique) et à la défense une proportion relativement plus importante de leurs budgets que les administrations infranationales. Dans plus de la moitié des pays membres de l'OCDE, les dépenses allant à la protection sociale représentent la part la plus élevée du budget de l'administration centrale. En Belgique et en Espagne, l'administration centrale consacre la majeure partie de son budget aux services publics généraux, qui drainent plus de 60 % du montant total des dépenses.

Sources

- OCDE (2012), *Panorama des administrations publiques*, Éditions OCDE.

Pour en savoir plus

Publications analytiques

- OCDE (2011), *Making the Most of Public Investment in a Tight Fiscal Environment*, *Multi-level Governance Lessons from the Crisis*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), *Value for Money in Government*, Éditions OCDE.

Publications statistiques

- OCDE (2012), *Panorama des comptes nationaux*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), *Comptes nationaux des pays de l'OCDE, Volume 2011 Numéro 2, Tableaux détaillés, Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, Éditions OCDE.
- OCDE (2011), *Comptes nationaux trimestriels, Volume 2011 Numéro 2, Comptes nationaux trimestriels*, Éditions OCDE.

Bases de données en ligne

- "Dépense par fonction", *Comptes des administrations publiques*.
- "Panorama des comptes nationaux", *Statistiques de l'OCDE sur les comptes nationaux*.

Sites Internet

- *Panorama des administrations publiques 2009* (matériel supplémentaire), www.oecd.org/gov/indicateurs/panoramaapu.



RÉPARTITION DES DÉPENSES ENTRE LES NIVEAUX D'ADMINISTRATION

Structure des dépenses du gouvernement central par fonction

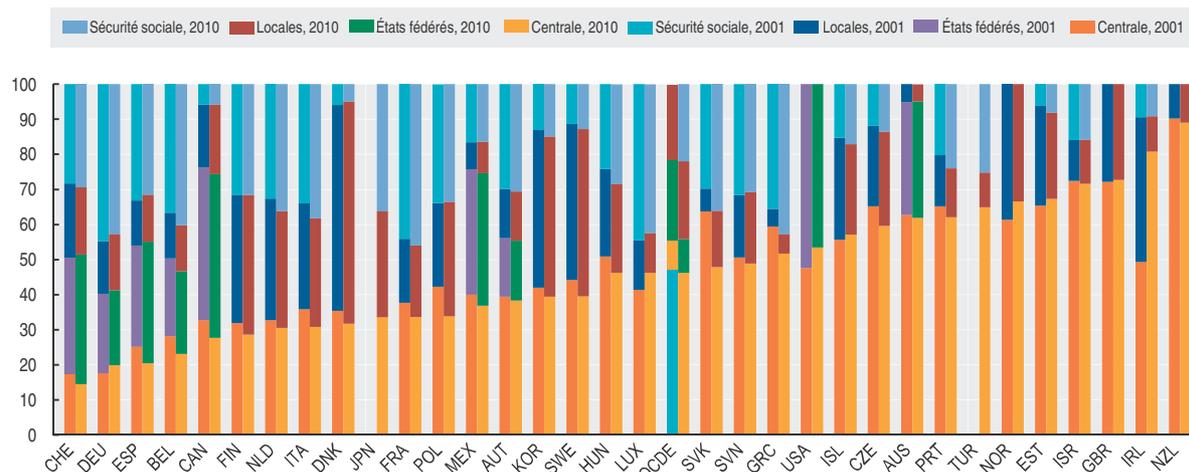
Pourcentage, 2010

	Administrations publiques	Défense	Justice et ordre public	Affaires économiques	Protection de l'environnement	Logement et équipements collectifs	Santé	Loisirs, culture et religion	Éducation	Protection sociale
Allemagne	23.7	6.7	1.0	17.5	1.2	0.9	1.2	0.4	1.2	46.2
Australie
Autriche	17.0	2.7	4.9	12.8	0.6	0.7	4.5	1.2	13.4	42.2
Belgique	66.8	3.4	3.9	7.1	0.3	0.0	3.7	0.3	4.5	10.1
Canada	33.2	6.6	3.8	7.9	0.7	1.5	10.2	2.1	2.6	31.6
Chili
Corée	13.6	16.0	5.1	40.0	1.1	1.8	11.3	1.4	6.6	3.1
Danemark	40.5	3.4	2.4	4.4	0.5	0.6	0.4	1.9	10.3	35.6
Espagne	67.3	5.7	6.2	8.8	0.4	0.1	1.6	1.5	0.9	7.4
Estonie	14.8	5.8	7.3	11.3	-1.8	0.1	7.3	4.1	9.8	41.3
États-Unis	10.2	18.9	1.5	6.0	0.0	3.1	24.4	0.2	3.5	32.2
Finlande	19.1	5.5	4.5	12.6	0.7	1.1	12.3	1.7	13.2	29.3
France	35.4	8.5	5.6	9.9	0.7	0.9	0.8	1.7	17.5	19.0
Grèce	26.6	5.6	4.3	41.3	0.3	0.7	0.9	1.3	9.7	9.4
Hongrie	26.9	3.8	5.5	15.2	0.6	0.2	10.3	3.3	10.8	23.6
Irlande	7.3	0.8	3.0	41.3	0.8	0.6	14.5	0.6	10.0	21.2
Israël	20.8	0.1	3.2	15.4	0.9	5.5	20.1	3.1	8.7	22.2
Israël	18.5	17.2	4.2	6.0	0.3	0.8	13.5	2.5	16.5	20.5
Italie	29.5	4.9	6.1	8.9	0.5	1.3	14.2	1.4	12.6	20.5
Japon
Luxembourg	18.2	1.7	3.1	11.5	1.5	1.8	1.7	3.9	14.1	42.6
Mexique
Norvège	19.5	4.2	2.3	8.7	0.3	0.2	15.2	1.4	5.6	42.6
Nouvelle-Zélande	12.0	2.8	5.4	8.3	1.1	1.1	18.5	1.6	20.8	28.4
Pays-Bas	26.9	4.5	6.0	13.0	0.7	0.6	9.0	1.2	15.7	22.4
Pologne	21.2	5.2	6.7	12.8	0.5	0.4	3.8	1.3	16.2	31.8
Portugal	30.5	4.3	5.9	10.6	0.5	0.0	17.1	1.2	14.6	15.3
République slovaque	18.0	5.4	11.0	14.1	2.1	1.4	9.6	3.0	13.7	21.8
République tchèque	12.3	3.3	6.1	13.9	0.4	2.0	5.5	1.3	11.7	43.5
Royaume-Uni	13.3	5.8	4.2	5.2	1.1	5.0	17.8	1.3	12.1	34.4
Slovenie	15.2	4.9	5.3	12.7	1.4	0.8	11.8	3.7	17.8	26.4
Suède	26.1	5.2	3.9	10.7	0.5	0.4	4.5	1.2	6.5	41.1
Suisse	25.2	7.2	1.7	22.9	2.4	0.0	0.4	0.7	8.3	31.2
Turquie
UE-27
OCDE	24.5	5.9	4.6	14.2	0.7	1.2	9.2	1.7	10.6	27.5
Afrique du Sud
Bésil
Chine
Fédération de Russie
Inde
Indonésie

1 2 <http://dx.doi.org/10.1787/888932715742>

Répartition des dépenses entre les différents niveaux des administrations publiques

Pourcentage, 2001-2010



1 2 <http://dx.doi.org/10.1787/888932715761>



Extrait de :
OECD Factbook 2013
Economic, Environmental and Social Statistics

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/factbook-2013-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Répartition des dépenses entre les niveaux d'administration », dans *OECD Factbook 2013 : Economic, Environmental and Social Statistics*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/factbook-2013-83-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.